



## Termes de référence

### Mission d'évaluation du projet Promotion d'un développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques (DD/CC)

---

#### 1 Contexte et justification

Le Togo à l'instar de la plupart des pays africain, connaît des problèmes de dégradation des ressources naturelles dus aux conditions climatiques extrêmes et à un niveau de pauvreté élevé des populations surtout en milieu rural, exerçant ainsi une forte pression sur les ressources environnementales et surtout forestières. On note une forte dégradation du couvert forestier due aux effets combinés des pratiques agricoles non durables, des aléas climatiques et de la surexploitation de la ressource, le faible accès des populations, en particulier celles vivant en milieu rural, la faible utilisation des sources d'énergies renouvelables.

L'agriculture demeure la base de l'économie, employant 60% de la population active mais elle est fortement vulnérable aux aléas climatiques. Les aléas climatiques l'agriculture, diminuant l'offre des produits végétaux et animaux, et induisent une augmentation de la pauvreté. Le secteur forestier est intrinsèquement lié à l'agriculture par sa contribution à la préservation et la fertilité des sols mais le constat est que le rythme de déboisement est aujourd'hui élevé. Aussi, le pays dispose des terres arables et des potentialités aquacoles importantes mais qui sont jusqu'alors sous exploitées.

Les ressources ligneuses et la biomasse, principale source d'énergie au Togo, se raréfient sur toute l'étendue du territoire. La diminution de l'offre des services écologiques des forêts constitue un facteur de dégradation des terres, de perte de la biodiversité, de pénurie en bois, d'assèchement des points et plans d'eau, de régression des zones humides, etc. Cela entraîne des conséquences sur l'appauvrissement des terres, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la perte de revenus pour les producteurs et une augmentation de la pauvreté monétaire et non monétaire.

En matière d'énergie, le bois demeure la principale source d'énergie pour la cuisson. On note cependant une certaine évolution : la proportion des ménages utilisant le bois pour la cuisson qui était de 58,7% en 2006 est passée de 53,0% en 2011 à 50,4% en 2015 selon les enquêtes QUIBB 2015.

Ce qui appelle au renforcement des capacités techniques des acteurs, et nécessite des appuis opérationnels au profit des communautés rurales à s'adapter aux changements environnementaux en général, et en particulier aux changements climatiques.

Pour inverser les tendances et pouvoir trouver des solutions durables en vue de l'amélioration de la résilience des communautés locales aux effets néfastes des changements climatiques, le gouvernement togolais a mis en place des cadres stratégiques nationaux de référence pour la gestion durable de l'environnement ainsi que pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

C'est dans cette perspective que depuis 2014, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) apporte au gouvernement du Togo, une assistance technique qui vise à promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles dans l'optique de durabilité en combinant dans une même approche l'autosuffisance alimentaire et énergétique, la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global, tout en fournissant une meilleure qualité de vie aux populations à travers le développement des écovillages.

Cet appui s'est traduit par la mise en œuvre du projet de Promotion d'un développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques (DD/CC). Il vise à asseoir une démarche liant étroitement les actions de sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, en prenant en compte l'autosuffisance alimentaire et énergétique, la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global, à travers des initiatives communautaires innovantes sensibles au genre.

Ce projet comporte deux composantes :

- Développement d'éco villages/d'éco communes (DEV-ECO), et ;
- Promotion de Moyens d'Existence Durable (MED).

La démarche retenue a consisté à l'élaboration des programmes d'investissements prioritaires à mettre en œuvre dans les deux écovillages pilotes (Ando-Kpomey et Donomadé) afin de contribuer à la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces programmes d'investissements prioritaires s'articulent autour de cinq (5) composante à savoir : (i) bonne gouvernance locale ; (ii) maîtrise de l'eau ; (iii) énergie renouvelable et réduction des gaz à effet de serre ; (iv) santé et cadre de vie et (v) moyen d'existence durable.

Le projet de Promotion d'un développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques est aligné sur les priorités de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), les axes d'intervention de l'UNDAF, les orientations du Plan stratégique du PNUD 2014-2017, et les composantes du CPAP 2014-2018. Il vise à : (i) apporter une assistance technique au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles à travers la démultiplication des initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre.

Le projet est dans sa phase finale et il est prévu une évaluation afin de capitaliser les succès et réajuster les interventions dans le nouveau cycle de programmation du PNUD. Elle permettra d'analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions ainsi que les forces, faiblesses, opportunités et contraintes en lien avec les performances réalisées dans le domaine du développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques au Togo.

## **2 Objectif de l'évaluation**

L'objectif de cette évaluation est d'analyser les performances et les résultats du projet développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques en tenant compte de ses objectifs et de la pertinence des diverses activités menées dans le cadre de la mission assignée au projet et des directives ultérieurement initiées par le PNUD et les autres parties prenantes audit projet.

L'évaluation fera également des recommandations sur l'opportunité et les moyens de la poursuite de l'appui du PNUD aux initiatives de promotion de développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques.

De manière spécifique, l'évaluation permettra de :

- Mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats attendus du projet au regard des indicateurs de la matrice des résultats en tenant compte du contexte de mise en œuvre et de mobilisation des ressources ;
- Documenter et analyser la pertinence des différentes activités du projet (programmation, coordination, résultats, contraintes, opportunités, défis) ;
- Evaluer les modalités de gestion et des arrangements institutionnels utilisés dans la mise en œuvre du projet ;
- Examiner la participation des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ce projet ainsi que les partenariats qui en découlent ;
- Dégager des conclusions et recommandations permettant aux PNUD d'améliorer ses interventions dans le domaine du développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques.

### **3 Champ de l'évaluation et questions à couvrir**

#### **3.1 Exécution du projet**

Evaluer les performances du projet en relation avec ses objectifs. Déterminer le niveau d'exécution des activités programmées et les leçons à retenir, les bonnes pratiques et les points faibles identifiés lors de l'exécution des activités.

#### **3.2 Pertinence**

Evaluer la pertinence des activités, des produits, résultats et indicateurs du projet.

#### **3.3 Efficacité**

Vérifier dans quelle mesure les ressources (humaines, matérielles et financières) mises à disposition ont été utilisées de manière appropriée pour atteindre les objectifs préconisés. Préciser la valeur ajoutée du PNUD en matière de développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques ainsi que les aspects liés à la stratégie de partenariat, son impact sur la réalisation des objectifs.

L'évaluation se penchera sur le niveau de réalisation des différentes composantes du projet, à savoir : le développement d'éco villages/d'éco communes (DEV-ECO), et la promotion de moyens d'existence Durable (MED) et sur la mise en œuvre des composantes des programmes d'investissement prioritaires : (i) bonne gouvernance locale ; (ii) maîtrise de l'eau ; (iii) énergie renouvelable et réduction des gaz à effet de serre ; (iv) santé et cadre de vie et (v) moyen d'existence durable.

#### **3.4 Impact**

Vérifier et évaluer l'impact des actions du projet.

#### **3.5 Durabilité**

Juger de la durabilité des résultats atteints au terme de la mise en œuvre du projet, leur appropriation, surtout dans la perspective de leur pérennisation par les acteurs et institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du projet.

#### **3.6 Bilan du renforcement des capacités en matière de développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques**

Evaluer la qualité des activités menées en vue du développement local durable et de la résilience des communautés aux changements climatiques en termes de leur conformité aux meilleures pratiques et faire le bilan du fonctionnement des organes de gouvernance mis en place dans les écovillages, des relations que ces organes entretiennent avec les Ministères impliqués dans le projet ainsi que les voies et moyens de tirer profit des acquis du projet.

Evaluer l'assistance fournie par le PNUD pour le renforcement des capacités en matière de développement local durable et la résilience des communautés aux changements climatiques.

#### **4 Produits escomptés**

Le principal produit attendu de cette mission est le rapport d'évaluation du projet Promotion d'un développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques.

Le consultant retenu fournira :

- Au début de la mission, une note méthodologique assortie d'un plan de travail et d'un chronogramme détaillé ;
- Le rapport provisoire qui inclura tous les aspects en lien avec les résultats attendus de cette étude et ;
- Un rapport final prenant en compte les observations formulées par les parties prenantes du projet.

#### **5 Durée, méthodologie et composition de la mission**

La mission aura une durée d'un (01) homme/mois. Elle se déroulera en étroite liaison avec le ministère en charge de l'environnement, le ministère en charge de la gestion des risques de catastrophes, le PNUD, ainsi que les partenaires au développement et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

#### **6 Compétence et aptitude du consultant**

Le consultant à qui sera assignée la présente mission devra faire preuve de :

- Bonnes Connaissances des questions de développement local durable et de résilience des communautés aux changements climatiques ;
- Aptitude à conduire des travaux d'analyse, de recherche et de synthèse ;
- Proactif et aptitude à travailler en équipe et à discuter avec des représentants gouvernementaux et multilatéraux ;
- Excellente maîtrise du français aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- Capacités à communiquer et à faciliter effectivement des réunions entre différents acteurs.

Le (la) consultant (e) devrait avoir les qualifications et compétences suivantes :

- Diplôme universitaire d'au moins BAC + 5 en économie, gestion de l'environnement, développement rural, agronomie, agroéconomie, en développement durable, sciences sociales ou tout autre domaine équivalent ;
- Au moins dix (10) ans d'expériences avérées dans les domaines du développement, du suivi-évaluation, de l'étude d'impact des programmes et projets de développement ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) études similaires (étude d'impact, évaluation finale, etc);
- Bonne connaissance de la politique nationale en matière du développement local, développement à la base, développement rural, de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), des documents stratégiques et politiques de développement au Togo et des ODD ;
- Bonne capacité rédactionnelle et d'analyse ;

Bonne connaissance des interventions du PNUD au Togo.

## **7 Candidature**

Le (la) consultant (e) intéressé (e) doit soumettre un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- ❖ UNE PROPOSITION TECHNIQUE (enveloppe/fichier N°1)
  - i. Note explicative sur la compréhension des TdR et les raisons de la candidature ;
  - ii. Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée ;
  - iii. CV incluant les expériences similaires et comportant au moins 3 références récentes ;
- ❖ UNE PROPOSITION FINANCIERE (enveloppe/fichier N°2)

Une proposition financière incluant les honoraires, les perdiems de terrain et les frais généraux liés au déplacement, la communication et la reprographie.

## **8 Aspects logistiques**

Le bureau du PNUD Lomé facilitera le programme et le travail de la mission, qui jouira d'une indépendance totale dans la formulation de ses conclusions.

## **9 Financement de la mission**

Le coût de la mission sera pris en charge par le budget du projet.